

Mairie d'Obernai
Monsieur Bernard Fischer
CS 80 205
67213 Obernai Cedex

Obernai, le 6 janvier 2022

Objet : Questions orales - Conseil municipal du 10 janvier 2022
PJ : Annexe 01

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article 9 du règlement intérieur du Conseil municipal de la ville d'Obernai, j'ai l'honneur de formuler au nom de notre groupe deux questions orales, comportant un intérêt local ou un lien direct avec les affaires relevant de la compétence de la collectivité.

Comme le prévoit le règlement intérieur, nos questions vous parvenant deux jours ouvrés francs au moins, hors samedi et dimanche, avant la séance du 10 janvier, je vous remercie de les porter à l'ordre du jour de cette séance, à la suite des points soumis à délibération du conseil municipal.

Question N° 1 :

Montant final du marché de réaménagement de la place des Fines Herbes, équipements vélos

En séance du 19 avril 2021, le conseil municipal de la ville d'Obernai a approuvé le projet de déploiement des installations de gestion dynamique du stationnement de la place des fines herbes. Le 29 novembre 2021, il a statué sur le versement d'une subvention d'équipement au budget annexe «Parcs de stationnement», afin de prendre en charge le coût d'investissement de ce réaménagement. Pour les raisons que nous avons déjà exposées, le groupe Imaginons Obernai s'est opposé à ces décisions.

La délibération 128/05/2021 du mois de novembre fait état de la création d'une sortie supplémentaire vers la rue Dietrich, point que nous avons soulevé en amont lors de l'examen du projet de réaménagement par la Commission de l'Environnement, de l'Urbanisme, des Mobilités et des Equipements du 31 mars 2021 et qui n'avait pas été pris en considération.

Cette même délibération indique que le coût global d'investissement est porté à 234 200 € HT ; les coûts de fonctionnement supplémentaires correspondants n'ayant pas été précisés.

Outre les caméras et les barrières, le plan de réaménagement de la place des fines herbes présentés à la Commission de l'Environnement, de l'Urbanisme, des Mobilités et des Equipements du 31 mars 2021 prévoyait l'installation d'arceaux à vélos et éventuellement d'un abri à vélos au droit des bâtiments des anciennes écuries.

Le parking barriéré a été mis en service le 2 novembre 2021 et les aménagements vélos n'ont pas été réalisés à ce jour (cf. Annexe 01).

Pouvez-vous nous préciser la répartition définitive des coûts de cette opération, entre investissement et coûts annuels de fonctionnement ?

Qu'en est-il de l'installation d'arceaux à vélos et d'un abri à vélos tel que figuré sur le plan présenté en commission ?

Question N°2 :

Mise en valeur et restauration du château de la Léonardsau

En juin dernier nous vous interrogeons sur le devenir des dépendances du château de la Léonardsau, plus de deux ans et demi après la décision de leur cession au groupe automobile Hentz.

Rien ne semble avoir bougé du côté de l'investisseur privé, alors que le devenir des dépendances devrait être lié au projet de la ville dont l'avancement est en bonne marche.

L'avant-projet définitif du projet de mise en valeur et de restauration du château de la Léonardsau a été voté par le conseil municipal dans sa séance du 21 décembre 2020 par 27 voix pour et 6 abstentions (Mme Catherine EDEL-LAURENT, M. Jean-Louis REIBEL, Mme Catherine COLIN, M. Guy LIENHARD, Mme Elisabeth COUVREUX, M. Roger OHRESSER).

Depuis lors, aucune information n'a filtré au sujet de ce projet phare de votre mandat.

C'est par le biais de notre collègue qui siège à la Commission d'appel d'offres réunie le 13 décembre 2021, que nous avons été informés de l'avenant relatif à l'évolution du programme fonctionnel de la restructuration du château et des changements intervenus dans le calendrier du projet.

Notre collègue s'est d'ailleurs prononcée défavorablement sur la conclusion d'un avenant portant le coût travaux de 6 320 000 € HT en phase APD (valeur juin 2020) à 6 712 112 € HT estimé en phase PRO et réévaluant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre Basalt architecture à 877 058.64 €. Ces éléments financiers sont repris dans les délégations permanentes du maire du 4ème trimestre 2021.

Un an après l'approbation de l'avant-projet définitif par le conseil municipal, nous regrettons que la Commission de l'Environnement, de l'Urbanisme, des Mobilités et des Equipements n'ait pas été saisie et, plus généralement, que les élus et les obernois n'aient pas été informés des évolutions du projet et de son calendrier prévisionnel.

Pouvez-vous nous présenter les évolutions du projet et de son économie générale ?

Quel est le nouveau calendrier prévisionnel ?

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à nos demandes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Pour le groupe Imaginons Obernai,
Catherine Edel-Laurent



Entrée rue de Sélestat

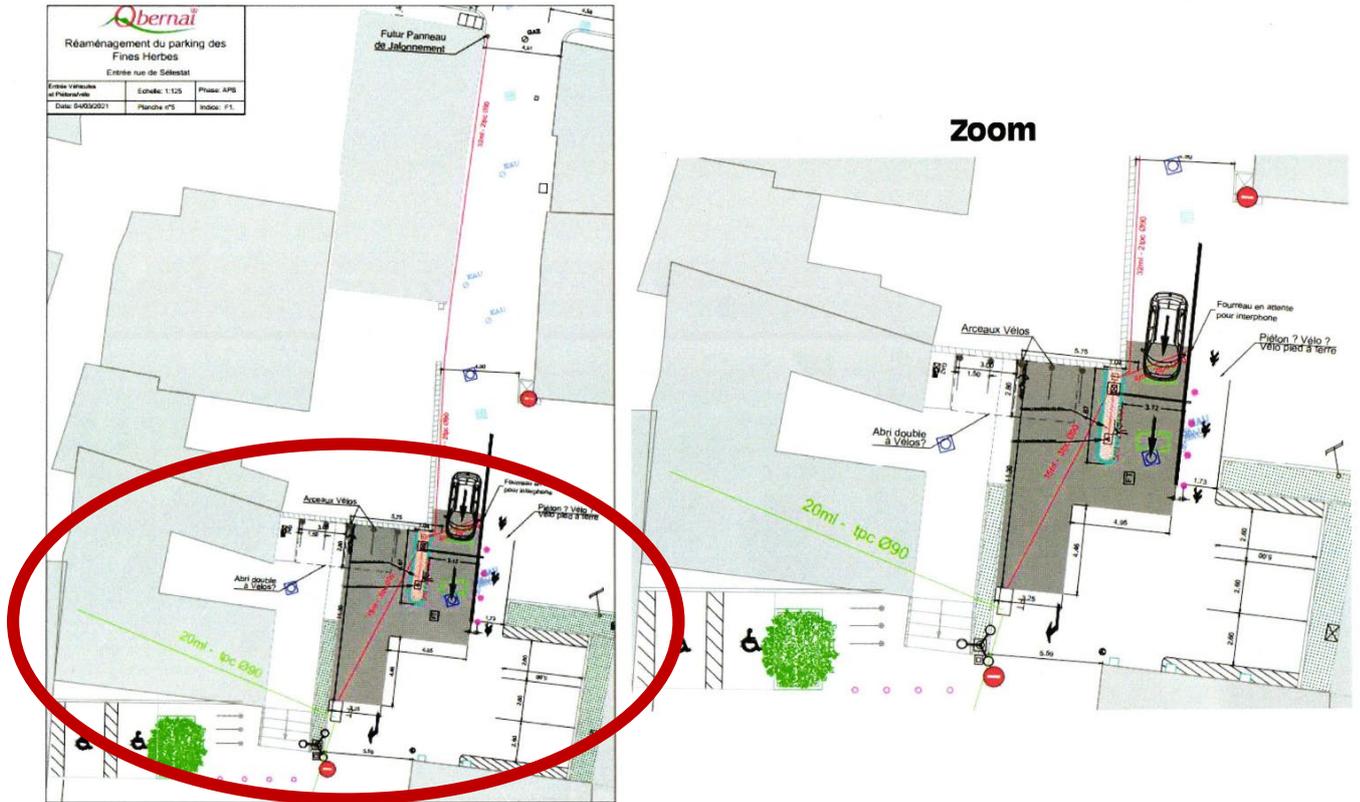


Photo 12-2021 – Entrée est, au droit des anciennes écuries

